



Le jap peut il refuser mon depart?

Par **lili37**, le **10/11/2010** à **06:08**

Bonjour,
je vie dans iles depuis deux ans et suivi par le spip, je souhaiterias rentrer chez moi en metropole mon conseiller constitut un dossier pour avoir l autorisation du juge, mes billets d avions sont achetes, peut il refuser mon depart? je n ai jamais manquer un seul rdv avec mon conseiller et remplie les obligations donnees lors de mon jugement en 2009, peut il m inscrire sur le fichier des personnes recherchees? je n ai tue personne j ai l impression d etre un criminel.

Quelqun peut il m apporter reponses a mes quetions?

merci beaucoup, je suis desepere et peur de ne pouvoir rentre chez moi.

Par **chris_idv**, le **10/11/2010** à **09:52**

Bonjour,

Il est compréhensible que vous souhaitiez vous déplacer mais vous faites les choses dans le désordre: la première étape consiste à solliciter l'autorisation du juge et pas d'acheter un billet d'avion !!!

Cordialement,

Par **lili37**, le **10/11/2010** à **10:22**

je fais les choses dans l'ordre je n'ai tué personne je suis libre d'aller où bon me semble, je suis majeur et vacciné et je ne dois demander permission à personne je veux juste rentrer chez moi pour raison personnelle!!!

Par **chris_idv**, le **10/11/2010** à **10:59**

Bonjour,

Il n'y a que 2 cas de figure:

o soit vous êtes effectivement libre d'aller où bon vous semble et dans ce cas vous n'avez rien à demander, ni au juge, ni même sur ce forum

o soit vous êtes placé sous l'autorité d'un juge et dans ce cas un accord préalable de sa part est nécessaire

Cordialement,

Par **mimi493**, le **11/11/2010** à **03:45**

Il a parfaitement répondu à votre question, sans faire du hors-sujet.

C'est vous qui donnez des informations contradictoires : vous dites d'un côté être soumis à l'autorisation d'un juge et de l'autre avoir le droit d'aller où vous voulez.

Chris a répondu ce qu'il y avait à répondre dans les deux cas.